PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction
départementale
des territoires et de la mer**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un plan d'action pour la régulation des populations de sangliers en Loire-Atlantique

Nantes, le 12/03/2020

Le préfet a réuni mercredi 11 mars l'ensemble des acteurs du territoire pour identifier des actions concrètes qui seront mises en œuvre dans les mois à venir pour réguler les populations de sangliers. La protection de la biodiversité l'exige. Les partenaires présents sont également convenus de ce que les mesures applicables dès la prochaine saison de chasse seront mises en oeuvre dans un souci réaffirmé de protection du milieu vivant.

Les actions ainsi identifiées doivent permettre d'enrayer la progression des populations de sangliers qui causent des dégâts considérables aux cultures et sont sources de risques pour la sécurité routière et ferroviaire. Le préfet a rappelé à chacun que la gestion des populations de sangliers dépassait le monde de la chasse.

À l'issue de cette réunion, les principales actions concrètes sont :
- l'anticipation de la période de chasse du sanglier, déjà prolongée jusqu'à fin mars 2020, dès le 1er juin en battue, à l'affût et à l'approche. Ainsi, le sanglier sera chassable du 1er juin au 31 mars;
- la reconduction du classement en espèce susceptible d'occasionner des dégâts du sanglier, qui permet en particulier l'intervention dans les réserves de chasse;
- le développement de la cage-piège dans les secteurs présentant des enjeux en termes de sécurité ou de biodiversité;
- le déploiement de la chasse particulière pour permettre des interventions ponctuelles au moment des semis agricoles ou encore pendant les chantiers de récolte;
- l'instauration d'un plan de gestion par la fédération départementale des chasseurs pour mieux connaître les territoires non chassés et accentuer les prélèvements dans ces zones;
- la meilleure gestion des délaissés routiers et ferroviaires, ainsi que des zones de friches;
- l'identification des modalités d'intervention dans des secteurs riches en termes de biodiversité.

Par ailleurs, les acteurs ont confirmé la nécessité de déployer de manière plus active le plan d'action pour la gestion du sanglier signé en 2016 en contribuant au recrutement d'un animateur dédié. L'identification de référents locaux pour travailler en coordination sur les territoires est également un axe de travail à mener dès cette année.

Enfin, le préfet a souligné l'importance des missions menées par les 12 lieutenants de louveterie du département sous sa responsabilité pour intervenir dans des secteurs particulièrement complexes ou en dehors du cadre de la chasse.

**Préfecture de la Loire-Atlantique
Service régional de la communication interministérielle**

02 40 41 20 91 / 92 / 78
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

6 quai Ceineray - BP 33515
44035 Nantes